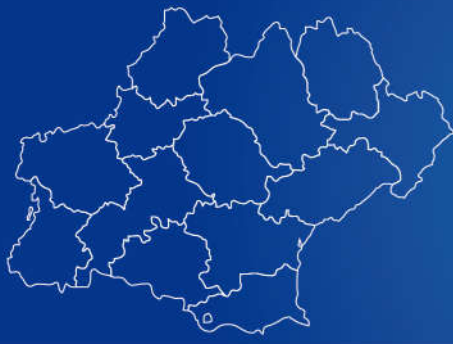




Communiqué de presse



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Toulouse,
Le 16 novembre
2018

Conseil de bassin viticole « Languedoc-Roussillon » du 9 novembre 2018, à Montpellier

M. Pierre Pouëssel, préfet de la région Occitanie par intérim, a réuni les membres du Conseil de bassin viticole Languedoc-Roussillon à la préfecture de l'Hérault, en présence de M. René Moreno, conseiller régional.

Un plan stratégique ambitieux pour la filière vin régionale

Le sujet central de ce conseil de bassin a été la présentation par Jacques Gravegeal (Président d'InterSud de France) de ce plan aux membres du conseil de bassin en présence d'un représentant du conseil de bassin Sud-Ouest. En effet, suite à la demande du Préfet de région lors du dernier conseil de bassin, et pour faire suite aux États généraux de l'alimentation, les interprofessions des 2 bassins viticoles présents dans la région Occitanie (Languedoc-Roussillon et Sud-Ouest) avec Coop de France, les Vignerons indépendants et la chambre régionale d'agriculture ont travaillé ensemble à ce plan de la filière vin inter-bassin décliné en 4 axes :

- responsabilité sociétale et environnementales des entreprises,
- création et partage de la valeur,
- résilience des entreprises et de la filière,
- amélioration de la performance à l'export.

Ce travail ambitieux pour la filière se poursuit et devrait se décliner dans un plan d'actions plus opérationnel qui sera présenté au prochain conseil de bassin.

Des vendanges quantitativement moyennes mais qualitativement prometteuses

Les derniers chiffres de l'estimation de la production viticole du bassin pour les vendanges 2018 ont été annoncés et se situent dans la moyenne des 5 dernières années, avec 12,6 millions d'hectolitres. Un printemps particulièrement humide favorisant les maladies cryptogamiques et des épisodes climatiques extrêmes ont limité le potentiel de récolte. Du point de vue qualitatif, le millésime 2018 devrait être de qualité avec des conditions climatiques pendant la récolte particulièrement favorables.

Des sorties de chais en hausse couplées à une production 2017 très faible engendrent une forte baisse des stocks de début de campagne. Globalement, les marchés sur les différentes gammes se portent plutôt bien, malgré une baisse du marché en volume des vins en grande distribution.

Contacts Presse

DRAAF Occitanie
Anne BERNACHON
☎ 05.61.10.61.12

Élise LAFON
☎ 06.81.10.18.78
☎ 05.34.45.36.17

Delphine AMILHAU
☎ 05.34.45.38.31

Gaëtan DELAGNES
☎ 07.77.94.26.07
☎ 05.34.45.34.77

1, place Saint-Étienne
31038 TOULOUSE
CEDEX 9
☎ 05.34.45.34.45

***Vous pouvez consulter
les précédents
communiqués de presse
à l'adresse suivante :***

**[http://www.occitanie.
gouv.fr/communiqués](http://www.occitanie.gouv.fr/communiqués)**

Un potentiel de production viticole cadré

Le conseil de bassin s'est prononcé favorablement sur les demandes de limitation de production présentées par certains organismes de défense et de gestion d'AOC ou d'IGP. Par ailleurs, des précisions ont été apportées sur le dispositif de sanctions applicables dans le cadre des autorisations de plantation pour les viticulteurs ne respectant pas leurs engagements ou n'ayant pas utilisé leurs autorisations de plantations nouvelles dans un délai de trois ans.

Une consommation de l'enveloppe de l'Organisation Commune des Marchés vitivinicole maîtrisée

Le bilan des dépenses des 4 volets de l'OCM vitivinicole (restructuration du vignoble, promotion, investissements, prestations viniques) a été présenté par le service régional de FranceAgriMer. Au total, le montant des aides attribuées à la filière vins du bassin s'établira dans une fourchette entre 91,7 et 95,7 millions d'euros. Des précisions ont également été données sur l'évolution des mesures d'aide à l'investissement et à la restructuration du vignoble dans le cadre du nouveau programme national d'aide vin 2019/2023.

La nouvelle Indication Géographique Protégée : « Terres du Midi »

Le préfet a tenu à saluer la naissance du dernier né des signes officiels de qualité de la région en invitant son président qui a présenté un bref historique de sa genèse et son positionnement. Les vins de cette IGP seront des vins d'assemblage, sans mention de cépage. Cette nouvelle IGP « Terres du Midi » étoffe et rend plus lisible la segmentation de l'offre des vins du bassin « Languedoc-Roussillon ».